

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX** **COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE (87500)**

Par délibération en date du 15 juin 2017, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a prescrit la révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche.

Révision n° 5 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche approuvé le 17 décembre 2009, en application des articles L 153-11, L 153-34 et suivants du Code de l'urbanisme.

- Réduction d'une zone agricole (site « Les Fayes / Les Renaudies » à Saint-Yrieix-la-Perche)

L'enquête publique relative au dossier de révision se déroulera en Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche du lundi 11 juin 2018 au vendredi 13 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (de 8H45 à 12H30, et de 13H45 à 18H00 du lundi au jeudi ; de 8H45 à 12H30 et de 13H45 à 17H30 le vendredi ; de 9H00 à 12H00 le samedi matin).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations quant au dossier de révision pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet en Mairie. Les observations pourront également être adressées par écrit en Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche (45 boulevard de l'Hôtel de Ville – 87500 SAINT-YRIEIX) ou au siège de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (Rue du 8 mai 1945 – 87500 SAINT-YRIEIX), de manière à ce qu'elles puissent parvenir avant la clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique dématérialisé est consultable en ligne aux adresses suivantes : [www.communaute-saint-yrieix.fr](http://www.communaute-saint-yrieix.fr) / [www.saint-yrieix.fr](http://www.saint-yrieix.fr)

Par décision du 09 mai 2018, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges a désigné Monsieur René GRONEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Saint-Yrieix-la-Perche aux dates suivantes :

- lundi 11 juin 2018 de 10h00 à 13h00 ;
- samedi 23 juin 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 13 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Yrieix-la-Perche.